

Note de présentation

Projet d'évolution de l'organisation de la direction de la formation doctorale

Comité Technique du 13 juillet 2021

1. Présentation du contexte

La direction de la formation doctorale (DFD) est constituée, à l'origine, d'un responsable administratif, et de plusieurs personnels de catégorie A, B ou C, directement rattachés au responsable administratif. Une partie de l'équipe est en proximité sur le site Saint-Charles, l'autre partie étant constituée des assistant-e-s des écoles doctorales (de catégories A, B ou C réparti-e-s sur plusieurs sites d'AMU), qui sont rattaché-e-s, soit hiérarchiquement, soit fonctionnellement, au responsable administratif de la DFD.

Un transfert d'activités et de moyens entre la DRV et la DFD va se traduire prochainement par le recrutement, sur un support de TCH donné par la DRV, d'un agent de catégorie B, qui sera en charge de la gestion administrative du doctorat (mission auparavant gérée par la DRV).

Dans un souci de lisibilité de l'organigramme, il est proposé de constituer deux regroupements, sous l'autorité d'agents de catégorie A :

- Les formations transverses, comprenant une responsable (catégorie A), adjointe au responsable administratif, et une assistante formation (catégorie B) ;
- Les affaires générales (gestion administrative et financière du doctorat), comprenant un-e responsable (catégorie A), adjoint-e au responsable administratif, un gestionnaire administratif et financier (catégorie B) et un-e gestionnaire administratif du doctorat

Le regroupement des deux principales missions de la DFD (formations transverses d'une part, gestion administrative et financière du doctorat d'autre part), sous l'autorité d'agents de catégorie A identifié-e-s comme adjoint-e-s au responsable administratif, permettra par ailleurs de consolider l'encadrement de la DFD, et de reconnaître à ces agents de catégorie A la légitimité de représenter la DFD dans les différents projets dans lesquels cette direction est impliquée.

Les assistant-e-s d'écoles doctorales, rattachées administrativement à la DFD, restent pour leur part, sous l'autorité hiérarchique du responsable administratif de la DFD.

2. Proposition soumise à l'avis du Comité Technique

Il est proposé d'émettre un avis sur le projet d'évolution de l'organisation de la DFD tel qu'indiqué dans le nouvel organigramme ci-joint.